

# crechesfribourg.ch

# krippenfribourg.ch

JUIN 2011

Fédération des crèches et garderies fribourgeoises  
Freiburger Krippenverband  
Rte de la Fonderie 8C CP 167 1707 Fribourg

FCGF/  
FKV

## Action 30 % pour l'accueil extrafamilial : 2200 signatures en un mois et demi

### Activités

La FC&GF s'engage pour la défense politique des intérêts de la petite enfance et des familles et la qualité d'accueil.

- informations et conseils sur l'accueil en crèche
- réalisation d'enquêtes et documentation sur les crèches du canton
- établissement de recommandations en matière de tarifs aux parents et de salaires du personnel
- organisation de cours de perfectionnement, conférences, débats
- représentation des crèches de la ville de Fribourg auprès de la commune
- participation à des commissions cantonales ou extra-cantonales dans les domaines liés à la petite enfance

Lancée le 9 avril, l'action « cartes postales » en faveur des familles, connaît un vif succès. Au 25 mai, les organisations initiatrices—la Fédération des crèches et garderies, la Fédération d'accueil familial de jour, l'Association d'accueil familial de jour de la Sarine, ainsi que le syndicat SSP—avaient récolté plus de 2200 signatures pour demander l'augmentation de 10 à 30% de la participation de l'Etat aux coûts de l'accueil extrafamilial. Les cartes seront remises prochainement au Grand Conseil à l'occasion du débat sur la loi sur l'accueil extrafamilial.

### Investissons pour nos enfants et pour l'avenir

Les familles ont besoin d'un engagement important des pouvoirs publics dans l'accueil extrafamilial : crèches, accueil familial et parascolaire.

Aujourd'hui, elles sont obligées de «bricoler» et combiner des solutions d'accueil multiples pour pouvoir exercer leur activité professionnelle, avec le stress et l'instabilité que cela comporte. Les crèches et l'accueil familial sont submergés de demandes de parents parfois désespérés, sans pouvoir leur répondre favorablement.



**Le projet soumis au Grand Conseil permet certes de faire un pas en avant avec une participation financière nouvelle de l'Etat et des employeurs. Nous saluons cette étape en faveur des familles.**

**Mais ce projet manque d'ambition en comparaison des besoins et du développement enregistré dans les cantons voisins (voir p.2-3). La loi ne fixe pas un objectif en matière de taux d'équipement/couverture. Il n'assure pas l'égalité de traitement des familles dans tout le canton—ni au plan de l'offre, ni à celui des tarifs—et maintient la limitation de choix des parents en ce qui concerne la structure d'accueil.**

## NEUENBURG UND FREIBURG

### Unterschiedliche Gesetzesentwürfe zur Kinderbetreuung

Am 18. Juni stimmen die Neuenburgerinnen und Neuenburger über eine Volksinitiative mit dem Titel «Ein Kind, ein Krippenplatz! Für eine angemessene Zahl an qualitativ guten Betreuungsstrukturen im Kanton Neuenburg» ab. Die Initiative verlangt, dass jedes Kind bis zum Ende der obligatorischen Schulzeit Anspruch auf einen Platz in einer familienergänzenden Betreuungsstruktur hat. Die Neuenburger Regierung schlägt in ihrem Gegenentwurf ein neues Gesetz über die Kinderbetreuung vor.

**Vergleiche mit dem Freiburger Gesetzesentwurf auf Seite 2**

## NEUCHÂTEL ET FRIBOURG

### Visions croisées sur l'accueil extrafamilial

Deux cantons romands arrivent en même temps au terme d'une révision de leur législation sur l'accueil extrafamilial. A Neuchâtel, le gouvernement présente une nouvelle loi comme contre-projet à l'initiative populaire « Un enfant—une place ». A Fribourg, le Grand Conseil débattrait prochainement du projet de loi sur l'accueil extrafamilial. Ci-dessous une comparaison des éléments principaux de ces deux projets de loi.

#### Projet de loi sur l'accueil des enfants



##### Besoins

L'Etat fixe un **taux de couverture\*** de 30% pour le préscolaire et de 15% pour le parascolaire

*L'Etat donne la garantie que d'ici 2014 60% des enfants de 0-4 ans et 30% des enfants de 4-12 ans puissent être accueillis au moins 2,5 jours par semaine dans une structure d'accueil extrafamilial subventionnée*

##### Financement:

10% Etat—Base: 105.-/jour  
1,6 à 1,8 o/oo employeurs

Coûts Etat: de 5,7 millions en 2010 à 11 mio en 2014

##### Tarif cantonal

Tarif cantonal, tenant compte du nombre d'enfants dans la famille; les communes peuvent offrir un tarif plus bas

##### Libre passage

Les enfants peuvent être placés dans n'importe quelle structure d'accueil du canton

##### Professionnalisation

Au moins 2/3 personnel avec formation reconnue pour l'accueil pré- et parascolaire, ouverts en continu

Formation spécifique reconnue pour la direction

##### Enfants malades et avec besoins spécifiques

L'Etat subventionne la prise en charge

#### Projet de loi sur l'accueil extrafamilial

##### Besoins

Les communes évaluent leurs besoins régulièrement.

*Pas d'objectifs précis dans la loi en matière de taux de couverture. Le message fait une estimation du nombre de places en crèches qui pourraient être créées d'ici à 2014.*

##### Financement:

10% Etat—Base: 94.33/jour (8.37/h\*\*)  
0.4 o/oo employeurs

Coûts Etat: 3 mio en 2011, hausse de 8% par an

##### Tarifs différents\*\*\*

Les structures fixent les tarifs en accord avec les communes. L'Etat publie une grille de référence. Une structure qui s'éloigne par trop de cette grille ne peut prétendre à la subvention étatique.

##### Accueil limité

Les familles ne peuvent avoir accès qu'à la crèche ou aux structures liées par convention avec leur commune de domicile

##### Professionnalisation

Crèches: en principe 2/3 personnel qualifié, mais au minimum 50%

Accueil extrascolaire: au minimum 1/3 personnel qualifié, disposant d'une formation ad'hoc (25 jours)  
Formation à la direction d'institution recommandée  
*Ces normes ne figurent pas dans la loi, mais dans un règlement.*

##### Enfants avec besoins particuliers

L'Etat peut participer au financement pour l'encadrement d'enfants avec des besoins particuliers

\*voir définition et comparaisons romandes p.3

\*\*La FCGF conteste ce prix moyen de 8.37/h. Il a été calculé sur la base des comptes de 5 crèches seulement, alors que le canton en compte une quarantaine. Par ailleurs, les charges ont évolué depuis l'établissement de ce prix moyen (ce sont les comptes 2008 qui ont servi de base). Enfin, il a été tenu compte dans ce calcul d'un taux d'occupation de 100%. Or un tel taux n'est atteignable qu'en accueillant plus d'enfants que le nombre autorisé. A titre comparatif: le prix coûtant de l'heure d'accueil familial de jour, calculé dans la même étude du Prof. Boutat, s'élève à 7.96. Une autre étude, Prognos, a comparé le prix coûtant d'une heure/crèche dans les cantons de Vaud et Zurich; ceux-ci s'établissent à 10.60/h, respectivement 10.70.

\*\*\*Attention: si une crèche ne reçoit pas un subventionnement communal suffisant pour établir des tarifs conformes à la grille de référence, elle ne pourra pas bénéficier du soutien de l'Etat. Conséquence: les tarifs resteront élevés pour les parents et cela engendrera une inégalité de traitement entre les familles.

## SUISSE ROMANDE

### Taux d'équipement: Fribourg en queue de peloton

Le taux de couverture ou d'équipement est une mesure de l'offre de places d'accueil pour 100 enfants d'une tranche d'âge considérée.



Dans le tableau ci-contre, les taux de couverture pour les enfants de 0-4 ans varient entre 6,87 au Tessin et 39,71% à Genève.

**Fribourg est avant-dernier avec 7,41%\***. Puis viennent ensuite, le Valais avec 8,65%, le Jura 10,83%, Vaud 12,44% et Neuchâtel 19,9%. La moyenne romande/TI s'établit à 15%

Pour rappel, l'UNICEF recommande un taux d'équipement de 25 % pour la tranche d'âge préscolaire de 0 à 3 ans.

Canton <sup>10</sup>	Enfants d'âge préscolaire (0 à 4 ans)				Enfants d'âge scolaire				
	Nb de places subventionnées	Nb d'enfants de cette catégorie d'âge	Taux de couverture préscolaire	% d'enfants accueillis durant 2,5 jours /semaine	Nb de places subventionnées	Nb d'enfants de cette catégorie d'âge	Taux de couverture parascolaire	% d'enfants accueillis durant 2,5 jours /semaine	Agés concernés
<b>Fribourg</b>	1070	14.438	7,41%	14,82%	n. d.	25.555	n. d.		5/12
<b>Genève</b>	7607	19.154	39,71%	79,43%	10.050	34.480	29,15%	58,29%	
<b>Jura</b>	279	2577	10,83%	21,65%	146	4695	3,11%	6,22%	4/10
<b>Neuchâtel</b>	1604	8063	19,9%	39,78%	608	16.152	3,76%	7,52%	4/12
<b>Tessin</b>	971	14.140	6,87%	13,73%	Écoles enfantines dès 3 ans avec possibilité d'horaires prolongés				
<b>Valais</b>	1568	18.128	8,65%	17,30%	1.014	24.696	4,11%	8,21%	4/12
<b>Vaud</b>	4424	35.554	12,44%	24,89%	3.607	60.902	5,92%	11,85%	4/12

Tableau tiré du Rapport du Conseil d'Etat neuchâtelois au Grand Conseil sur le projet de loi sur l'accueil des enfants (p.11) - Chiffres au 31.12.2008

\* Il faut cependant noter que l'accueil en crèche concerne aussi les enfants de 4-6 ans dans plus d'un quart des cercles scolaires (dont Fribourg et Bulle) qui n'ont pas encore introduit la 2ème enfantine. En prenant ces enfants en compte, le taux de couverture serait encore plus bas.

#### Estimation du potentiel de développement des places dans le canton

Contrairement au projet de loi neuchâtelois, le projet fribourgeois ne fixe pas d'objectif en matière de taux de couverture (voir p.2). Les communes devront évaluer leurs besoins et y répondre. Dans son message, le Conseil d'Etat estime à 1512 le nombre de places en crèche nécessaires en 2014, soit environ 300 de plus qu'en 2011.

Si l'évolution confirme cette estimation et compte tenu d'un nombre d'enfants en âge préscolaire (0-4 ans) de 14'400, cela porterait le taux de couverture à 10,5%. En tenant compte des enfants de 4-6 ans non encore scolarisés, ce taux serait encore plus bas.

Fribourg est donc encore loin des recommandations de l'UNICEF (25%) et de la moyenne romande de 2008 (15%).

### Ville de Fribourg: la demande explose

Les crèches de la ville de Fribourg, ainsi que l'Association d'accueil familial de jour de la Sarine, ont pris note pendant trois mois, du 1er janvier au 31 mars, de toutes les demandes d'accueil leur parvenant. Les listes ont ensuite été triées et les doublons éliminés. Résultat: 108 demandes en crèche et 37 à l'Accueil familial de jour en 3 mois. Il faudrait une **crèche supplémentaire de 40 places** pour répondre à ces demandes. Et c'est sans compter les listes d'attentes antérieures au 1er janvier 2011.

Parmi ces 108 familles, 88 cherchent une place pour 2011, soit 81,5%. Près de 3/4 des 88 demandes concernent des enfants nés en 2011 ou 2010, donc entre 0 et 2 ans. Ceux-ci ont besoin de 389 demi-jours d'accueil au total, **ce qui correspond à 38,9 places**. La moyenne de demande d'accueil s'élève à 4,5 demi-jours par semaine.

Cette enquête met en évidence le fait que les familles anticipent peu la recherche d'un place en crèche. Seul un petit 20% cherchent une place pour l'année suivante.

Sur les 37 demandes parvenues à l'Accueil Familial de Jour, l'Association a pu placer 24 enfants. La majorité des demandes concerne des bébés.

## Nationale Webseite über Vereinbarkeit Beruf und Familie Plateforme d'information sur la conciliation Travail-Famille

Die Kantone und die Gemeinden sind mit der Herausforderung konfrontiert, Massnahmen zur Förderung der Vereinbarkeit von Beruf und Familie zu entwickeln, notiert das Bundesamt für Sozialversicherungen BSV. Im Bereich der familienergänzenden Kinderbetreuung, zum Beispiel, muss das Angebot noch ausgebaut werden, schreibt das BSV. Informationsmangel, insbesondere aufgrund der Komplexität des Föderalismus, behindert diese Entwicklung jedoch massgeblich.



Um Abhilfe zu schaffen, haben das **SECO** und das **BSV** die Informationsplattform «Vereinbarkeit Beruf und Familie: Massnahmen der Kantone und Gemeinden» kreiert.

Erstmals können mit diesem Instrument die bestehenden kantonalen und kommunalen Politiken im Bereich der familienergänzenden Kinderbetreuung und der familienfreundlichen Arbeitsbedingungen schweizweit, schnell, übersichtlich und praxisnah abgerufen werden.

Die Plattform vereinfacht die Arbeit der betroffenen Akteure, indem sie die rechtlichen Grundlagen, die eingesetzten Instrumente sowie die laufenden Projekte in den Kantonen und Gemeinden präsentiert.

Sie will damit den Austausch von Ideen und Lösungen fördern und verhindern, dass das Rad ständig neu erfunden wird. Ausserdem kann sie die öffentlichen Körperschaften bei ihrem eigenen Monitoring unterstützen. Die Plattform soll so mithelfen, die politische Diskussion zu befruchten und die Entwicklung von Massnahmen zu beschleunigen.

CRÈCHES: RÉPARTITION DES COÛTS CANTON-COMMUNES		
Répartition des coûts	Cantons	Remarques
Le canton et les communes participent à la même hauteur.	AG (50%-50%) BE (50%-50%) GR (50%-50%) OW (50%-50%)	› BE: Le canton et les communes participent au financement des offres dans le cadre de la compensation des charges.
La participation des communes est plus élevée.	NE (18%-82%) VD (pas de taux officiel de répartition pour l'ensemble du canton; commune de Lausanne: canton 7% - communes 93%) VS (30%-70%)	› VD: Comme le canton et les communes, les entreprises sont tenues de financer les offres d'AEF (fond de surcompensation obligatoire pour tous les employeurs du canton).
La participation du canton est plus élevée.	JU (72%-28%)	› JU: Le canton et les communes participent au financement des offres dans le cadre de la compensation des charges.
Pas de taux officiel de répartition.	BS, GL, NW, TI, UR	› TI: Les communes peuvent participer au financement des offres, toutefois sans obligation légale.

Tableau 16 Source: Plate-forme d'information: «Conciliation travail-famille: mesures cantonales et communales».

[www.berufundfamilie.admin.ch/informationsplattform](http://www.berufundfamilie.admin.ch/informationsplattform)  
Rapport Accueil extrafamilial de la prime enfance : situation dans les cantons—Analyse des données de la plateforme d'informations du SECO et de l'OFAS



### Félicitations à la crèche Mandarine

20 ans au service des familles du quartier multiculturel du Schoenberg à Fribourg, cette crèche de 36 places a fêté son jubilé les 18 et 21 mai en présence des autorités communales, du personnel, des membres du comité, des enfants et des amis. Merci à cette crèche pour son engagement indéfectible au comité de la FCGF

[Crechesfribourg.ch/krippenfribourg.ch](http://Crechesfribourg.ch/krippenfribourg.ch)

Tirage: 300-500 exemplaires Parution: 2 à 3 fois/an Réalisation: Annette Wicht, coordinatrice de la FCGF

La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises est présidée par Marisa Rolle, directrice de crèche. Font aussi partie du comité: Bernadette Fasel, directrice de crèche, Claudine Pochon, membre d'un comité de crèche, Mélanie Schorro, éducatrice et Rachel Wolhauer, directrice de crèche.  
CCP: 17-49-3 Banque cantonale de Fribourg **Compte No 01 10 064.903-03**